

Règlement du concours « MINI BUSTE CRÉATIF » au City Concorde.

Concours organisé par Concorde Gestion s. à r.l, société établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, Route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50466.

1. Conditions de participation au concours

Le concours dénommé « **MINI BUSTE CRÉATIF** » est organisé **les samedis 11, 18 et 25 octobre 2025 et le dimanche 26 octobre 2025**. La participation au concours est ouverte à toutes les personnes âgées entre 8 et 14 ans. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. **Le personnel et les commerçants du City Concorde ainsi que les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer au concours**. Le non-respect des dispositions ci-dessus énoncées entraînera la non-prise en compte de la participation. City Concorde se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne souhaitant pas justifier de sa condition sera exclue du concours.

Pour participer au concours, les participants doivent créer une « mini buste » et remplir les coordonnées indiquées (nom et l'âge de l'artiste, nom et prénom du représentant légal, téléphone et adresse e-mail).

2. Déroulement du concours et détermination des gagnants

Les enfants participants doivent prendre place à l'atelier créatif devant Bram by Breuninger et créer les bustes sur place avec les artistes de l'AEA (Académie européenne des arts). Un jury interne au City Concorde désignera le 27 octobre 2025 les trois heureux gagnants. Le gagnant resp. le représentant légal sera prévenu par e-mail ou par téléphone. Seuls les feuilles de dessin répondant aux conditions décrites ci-dessus pourront être gagnants. Les formulaires de participation incomplets, notamment en raison de l'absence de coordonnées, de coordonnées incomplètes ou erronées ne seront pas pris en considération, ce qui entraînera de plein droit la nullité de la participation au concours. City Concorde, se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement.

3. Lots à gagner

L'organisateur met en jeu les lots suivants pour les trois gagnants :

1^{er} prix : 150€ de chèques cadeaux City Concorde

2^e prix : 100€ de chèques cadeaux City Concorde

3^e prix : 50€ de chèques cadeaux City Concorde

Les prix gagnés ne peuvent être monnayés ou être échangés en argent liquide.

4. Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer à ce concours implique automatiquement l'acceptation pure et simple et sans restriction, ni réserve des modalités du concours et du présent règlement. City Concorde se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement. Dans ce cas, le gagnant sera déchu de plein droit de tout droit à obtenir un quelconque lot.

Par la seule participation au concours, les gagnants autorisent City Concorde d'utiliser leurs noms et photos pour la publicité (presse, site internet, réseaux sociaux), et ceci sans aucune compensation financière.

5. Limitation de responsabilité de City Concorde

City Concorde ne pourra être tenue pour responsable si pour quelque raison que ce soit, le concours devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. En outre, City Concorde se réserve le droit de proroger ou d'écourter la durée du présent concours. Dans ce cas, une annonce sera faite par voie d'affichage. En outre, City Concorde ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec le lot gagné, notamment tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué.

City Concorde ne pourra, non plus, être tenue pour responsable dans le cas où le gagnant ne peut bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice.

City Concorde se réserve également le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

6. Traitement des données

Les données collectées feront l'objet d'un traitement par City Concorde conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi que conformément à la politique de confidentialité de City Concorde.

Les données personnelles sont traitées exclusivement pour l'organisation du concours et seront liquidées après le tirage au sort du concours fin septembre.

Pour le surplus des dispositions relatives à la protection des données personnelles il est renvoyé à la notice d'information qui se trouve sur le site de www.concorde.lu.

7. Loi applicable et tribunaux compétents

Le présent règlement ainsi que le tirage au sort sont soumis au droit luxembourgeois. Toute question relative au présent règlement concernant notamment son application ou son interprétation sera exclusivement soumise aux tribunaux de Luxembourg-Ville.

Une copie du règlement peut être obtenue sur simple demande écrite auprès City Concorde à l'adresse suivante : 80 Route de Longwy, L-8060 Bertrange.